

## Avis adopté

Séance plénière du 14 novembre 2023

# Face au *changement climatique*, accélérer une adaptation systémique et juste

## Déclaration des groupes CGT et Environnement et nature

Comme le souligne fort justement le projet d'avis, la France est particulièrement exposée aux conséquences du changement climatique, avec un réchauffement estimé à 4 degrés en 2100, mais elle n'est absolument pas prête à y faire face.

Nous y sommes. Les pires scénarii du GIEC écrits depuis 25 ans deviennent une réalité.

A 4 degrés, la planète sera transformée de manière irréversible. Les événements naturels effrayants et meurtriers observés depuis plusieurs années, partout dans le monde, en témoignent. Des efforts colossaux pour atténuer la baisse de nos émissions de GES en changeant nos modes de vie et de production restent indispensables. Mais nous n'avons plus d'autre choix que d'intégrer dès maintenant des mesures d'adaptation dans toutes nos politiques publiques.

Le 3ème PNACC arrive sachant que les politiques et les décideurs ont compris qu'ils avaient perdu la bataille du climat jusqu'en 2050 au moins. Pour le CESE, ceux-ci ont la responsabilité de mettre en place d'urgence de meilleurs outils systémiques, pour nous adapter afin de réduire les risques dès maintenant en incluant des investissements et financements publics éco-conditionnés et renforcés pour soutenir les mesures d'adaptation en territoire, tout en garantissant la justice sociale.

Cet avis donne l'occasion au CESE d'influer pour que le PNACC 3 soit enfin efficace à partir notamment des préconisations essentielles suivantes :

- Inscription du PNACC dans la loi Energie Climat avec un chapitre dédié,
- Le statut réglementaire d'une Trajectoire tendancielle à 4 degrés, à réactualiser tous les 10 ans ;
- Une gouvernance équilibrée de suivi de la transition écologique, incluant le CESE, dans une approche systémique et de justice sociale ;
- Le portage du PNACC au niveau du premier ministre.

Mais il faut aller plus loin, plus vite et plus fort comme le recommande l'avis :

- En construisant une grille d'indicateurs clé permettant de mesurer les progrès du PNACC, et de communiquer plus largement sur les avancées, les besoins d'ajustement, le partage des efforts.
- En formant et informant des avancées et évaluations les salariés, les personnels des administrations et leurs représentants élus, et en renforçant les droits d'intervention quant aux décisions d'organisation du travail et aux orientations stratégiques.

L'enjeu systémique du PNACC réside précisément dans le partage des constats dans tous les secteurs d'activités, comme au sein de la société civile et dans tous les territoires autant que dans l'anticipation de nouveaux risques.

Ces études de vulnérabilité des secteurs d'activité et des territoires permettront d'améliorer les conditions de travail, en extérieur comme dans les bâtiments publics.

Pour une équité de traitement et d'application du PNACC dans les territoires, seule l'intégration d'un volet adaptation au CC dans le code de l'environnement impliquera que l'adaptation soit incluse dans les processus d'évaluation environnementale des projets, plans et programmes. Un tel volet adaptation nécessite un Etat stratège. Un guide méthodologique permettra aux élus et concepteurs, comme aux parties prenantes, d'anticiper au mieux les crises et d'augmenter la capacité de résilience des territoires. Il conviendra aussi d'éviter les fausses solutions technologiques susceptibles de conduire à des maladaptations, en s'appuyant prioritairement sur les solutions fondées sur la nature.

Certains secteurs sont déjà pointés comme plus vulnérables tel le secteur des assurances. Les risques assurantiels devront être évalués en tenant dûment compte des besoins des citoyens et des entreprises. Les pouvoirs publics devront prendre en considération les nouvelles fragilisations sociales qui en découleront, par la création d'un fond d'adaptation.

Enfin pour le CESE et à l'instar du HCC, chaque étude d'impact des lois doit comporter un volet adaptation mis à jour et partagé avant son vote.

Dans la lutte contre le dérèglement climatique, l'adaptation n'est donc plus une option. Elle doit se conjuguer à tous les temps au sein de toutes les instances et centres de décisions, parallèlement à l'urgence de la décarbonation de nos modes de vie et de production.

Cet avis nous oblige à nous projeter sans nous aveugler, et à reprendre la main sur notre avenir.

**Nous le voterons.**